

Séance ordinaire du 8 avril 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Anne Bernier, assistante-greffière.

CV-2019-02-48

Remerciements au Régiment de la Chaudière et au brigadier-général à la retraite monsieur Denis Belleau et au lieutenant-colonel monsieur François Provost

ATTENDU que le Régiment de la Chaudière a pignon sur rue dans un des joyaux du patrimoine architectural de la Ville, le Manège militaire, qui abrite aussi le Musée du Régiment de la Chaudière. Ce bel édifice, datant de 1911, a été le siège de la présence militaire dans une cité, qui a vu bon nombre de ses citoyennes et citoyens aboutir en Europe pour combattre l'envahisseur et redonner la paix et la liberté à des populations en détresse;

ATTENDU que le Régiment de la Chaudière est né dans les comtés de Dorchester et Beauce. Il tire ses origines de la milice canadienne-française présente au pays dès le XVII^e siècle. Le Régiment de la Chaudière a été la seule unité canadienne-française présente lors du débarquement de Normandie, le 6 juin 1944. Ainsi, plus de 900 militaires, des Québécoise et Québécois francophones pour la plupart, étaient présents au sein d'un contingent de 150 000 personnes à majorité anglo-saxonne;

ATTENDU que le Régiment de la Chaudière a été la seule unité de toutes les troupes présentes lors de la *Seconde Guerre mondiale*, à avoir effectué trois années d'entraînement au Royaume-Uni, le débarquement de Normandie, la campagne d'Europe de l'Ouest dans son ensemble, et l'occupation de l'Allemagne après la guerre, et cette unité est présente ici, à Lévis;

ATTENDU que lors de ce même conflit, ici sur la Terrasse du Chevalier-de-Lévis, des militaires ont opéré une batterie de défense anti-aérienne. Ces femmes et hommes étaient membres du Régiment de Lévis, une unité militaire née en 1863 sous l'appellation du 17^e bataillon de Lévis et dont monsieur Alphonse Desjardins fut membre. En 1954, le Régiment de Lévis a été amalgamé au Régiment de la Chaudière;

ATTENDU qu'en juin 2016, la Ville annonçait son intention de créer la *Place du Régiment de la Chaudière* sur le site de la Terrasse de Lévis, et que la Ville

souhaite honorer tous les membres de cette unité et tous les militaires de la région lévisienne qui ont œuvré à défendre la liberté et de démocratie ici et ailleurs dans le monde;

En conséquence,

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De souligner toute la reconnaissance de la Ville au Régiment de la Chaudière, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De souligner également toute la reconnaissance de la Ville au brigadier-général à la retraite monsieur Denis Belleau et au lieutenant-colonel monsieur François Provost, pour leur implication dans l'organisation du 150^e anniversaire de la fondation du Régiment de la Chaudière, qui a eu lieu le 6 avril 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-49

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-50

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2019-02-51

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-52

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 19, 25 et 26 mars 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 19, 25 et 26 mars 2019 est déposé.

CV-2019-02-53

Crédits additionnels pour le financement des dépenses relatives aux coûts de réalisation de l'étude de vulnérabilité des prises d'eau potable

[Document d'aide à la décision ENV-2019-006](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'autoriser les crédits additionnels au montant maximal de 165 000 \$ aux postes de revenus et de dépenses mentionnés à la fiche de prise de décision ENV-2019-006, pour le financement des dépenses relatives aux coûts de réalisation de l'étude de vulnérabilité des prises d'eau potable, ce montant correspondant à l'aide financière maximale à recevoir du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-54

Entente de confidentialité à intervenir avec le Comité de bassin de la rivière Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De conclure l'entente de confidentialité à intervenir avec le Comité de bassin de la rivière Chaudière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2019-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-55

Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, de routes d'accès aux sablières et de carrières pour l'année 2019

[Document d'aide à la décision GEN-2019-031-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, de routes d'accès aux sablières et de carrières pour l'année 2019 au montant maximal de 300 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-56

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-012](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	19 526 \$
➤ Atelier occupationnel Rive-Sud inc.	6 162 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	9 200 \$
➤ Club de ski de fond de St-Jean-Chrysostome inc. (incluant scouts)	24 786 \$
➤ Groupe nouvel habitat	6 116 \$
➤ La jonction pour elle inc. (2 bâtiments)	15 140 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	32 170 \$
➤ La société grand village inc.	26 876 \$
➤ Travail jeunesse	9 716 \$

et de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-57

Adoption du *Plan de développement des jardins communautaires et collectifs*
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-038](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le *Plan de développement des jardins communautaires et collectifs*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-038.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-58

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que

l'agriculture des lots 2 359 961 et 2 359 980 du cadastre du Québec (1169 et 1176 chemin Ville-Marie, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-095](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'un entrepôt, d'un chalet et de stationnements pour un club de motoneige sur les lots 2 359 961 et 2 359 980 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-59

Aide financière à Le service d'entraide de Charny inc.
[Document d'aide à la décision DEV-2019-043](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-043 à Le service d'entraide de Charny inc. pour un projet proposé par cet organisme, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-60

Aide financière au Club auto-neige Ville-Marie
[Document d'aide à la décision DEV-2019-044](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-044 au Club auto-neige Ville-Marie pour un projet proposé par cet organisme, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-61

Aide financière au Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome
[Document d'aide à la décision DEV-2019-045](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-045 au Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome pour un projet proposé par cet organisme, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-62

Aide financière à la Maison natale de Louis Fréchette

[Document d'aide à la décision DEV-2019-053-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-053-R-1 à la Maison natale de Louis Fréchette pour un projet proposé par cet organisme, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-63

Aide financière à la Compétition hit the floor

[Document d'aide à la décision DEV-2019-054-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-054-R-1 à Compétition hit the floor pour un projet proposé par cet organisme, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-64

Ententes à intervenir avec Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne de distribution souterraine dans le cadre du projet de développement domiciliaire Roc Pointe (rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne de distribution souterraine sur les lots 5 989 513, 5 989 514, 5 989 515, 5 989 516, 6 275 566, 6 275 565, 6 275 564, 6 275 573, 6 275 567, 6 275 568, 6 275 569 et 6 275 573 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de développement domiciliaire Roc Pointe (rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De conclure l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne de distribution souterraine sur les lots 6 188 393, 6 188 394, 6 188 395, 6 188 397, 6 188 398, 6 163 934, 6 188 399, 6 188 400, 6 188 401, 6 188 402, 6 188 403, 6 188 404, 6 188 405, 6 188 406, 6 188 407, 6 188 408, 6 188 409, 6 188 410, 6 188 411 et 6 188 412 de ce cadastre dans le cadre de ce projet de développement domiciliaire, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-65

Attribution de contrat pour la location et l'entretien des toilettes chimiques

[Document d'aide à la décision APP-2019-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la location et l'entretien des toilettes chimiques (appel d'offres 2019-50-05), à Toilettes sani bloc inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 157 190 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-66

Attribution du contrat pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables

[Document d'aide à la décision APP-2019-038](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables (projets A et B) (appel

d'offres 2019-50-11), à IPL inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 261 116 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-67

Cession de dix contrats

[Document d'aide à la décision APP-2019-041](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De prendre acte de la cession de dix contrats à FNX Innov inc., telle qu'elle est prévue aux jugements de la Cour Supérieure.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-68

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-074](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir les zones M2563, M2567, H2569 et H2571 à même une partie des zones H2569, H2571 et H2572 et M2563 et d'assujettir la zone M2566 au Chapitre IX.I « Dispositions particulières à certaines zones des pôles structurants et des noyaux de proximité de type 1 » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

CV-2019-02-69

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-074](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche

de prise de décision URBA-SAT-2019-074.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-70

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-093](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-71

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-096](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-72

Adoption du Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie des rues Saint-Robert et Pierre-Perreault ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement
RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-73

**Adoption du Règlement RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86
concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité
publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald**
[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement
RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le
stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de
l'ex-Ville de Saint-Romuald a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur
une partie du boulevard Guillaume-Couture ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86
concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité
publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-74

**Adoption du Règlement RV-2019-19-02 modifiant le Règlement 221
concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**
[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement
RV-2019-19-02 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le
stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet d'abolir la limite de vitesse
de 30 km/h sur une partie de la rue Thomas-Chapais ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-19-02 modifiant le Règlement 221
concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-75

Adoption du Règlement RV-2019-19-03 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-002](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-03 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-03 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-76

Adoption du Règlement RV-2019-19-04 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-003](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-04 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2019-19-04 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

De se prévaloir du pouvoir prévu au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-77

Adoption du Règlement RV-2019-19-05 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-003](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-05 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 40 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-05 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

De se prévaloir du pouvoir prévu au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-78

Adoption du Règlement RV-2019-19-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-004](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 372 350 \$, d'un terme de trois

ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2019-19-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-79

Adoption du Règlement RV-2019-19-08 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense®
[Document d'aide à la décision ENV-2019-005](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-08 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense® a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense® ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-19-08 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense®.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-80

Adoption du Règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-084](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H2927 à même une partie de la zone H2925 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution

CV-2019-01-39.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-81

Adoption du Règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage Club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la Pointe-De-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-092](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser, dans les zones A2991 et A2994, l'usage club de motoneiges, compris dans la classe d'usages L301 camping, base de plein air, théâtre en plein air, centre d'hébertisme, pourvoirie, jeu d'adresse ou d'habileté physique extérieure, spectacle en plein air, ciné-parc, hippodrome, zoo, etc. ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-82

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-02-83

Félicitations à la Société canadienne du cancer et monsieur Jimmy Jolicoeur, président d'honneur

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Société canadienne du cancer, monsieur Jimmy Jolicoeur, président d'honneur, ainsi que tous les membres du comité d'organisation, pour la *Campagne de la jonquille* qui a eu lieu du 4 au 7 avril 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-84

Félicitations aux administratrices et aux administrateurs et aux bénévoles de Les sentiers La Balade de Lévis

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les administratrices et les administrateurs ainsi que les bénévoles de Les sentiers La Balade de Lévis pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-85

Félicitations aux participantes et aux participants des *Jeux du Canada d'hiver 2019*

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Olivia Asselin, monsieur Olivier Boutin, madame Véronique Déry, madame Béatrice Guay, madame Aurélie Jacob-Verreault, madame Rose Laliberté-Roy, madame Cindy Morin, et madame Frédérique Pérusse qui ont participé aux *Jeux du Canada d'hiver 2019* de Red Deer en Alberta, du 15 février au 3 mars 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-86

Engagement entre la Ville de Lévis et la Ville de Caen

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De souligner l'engagement entre la Ville de Lévis et la Ville de Caen et de signifier l'intérêt de la Ville à poursuivre la collaboration exceptionnelle qui unit les deux villes, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-87

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 20 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière
